INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La Clinique dispose d'un système informatisé destiné à gérer les dossiers patients ceci, dans le plus strict respect du secret médical.

Tous les traitements informatiques nominatifs sont déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous avez droit d'accès aux informations administratives et médicales vous concernant, directement ou par l'intermédiaire du médecin ayant constitué le dossier.

Vous pouvez demander qu'elles soient rectifiées, mises à jour, complétées, verrouillées ou effacées si elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, sauf en cas d'obligation légale.

Les informations relatives aux traitements et aux soins qui vous sont délivrées, sont rassemblées dans un dossier personnalisé, dont le contenu est couvert par le secret médical.

CLINIQUE CLAUDE BERNARD

1 RUE DU PÈRE COLOMBIER
81000 ALBI
Tél : 05 63 77 77 63
Mail : cbe.direction@elsan.care

www.elsan.care/clinique-claude-bernard

ACCÈS DOSSIER MÉDICAL



Droits des patients
Accès au dossier médical
Informatique et libertés

ELSAN
CLINIQUE CLAUDE BERNARD

ELSAN
Notre Santé autrement

DIP_EN_015 (Version du 7/06/2017)

COMMENT OBTENIR VOTRE DOSSIER MEDICAL

« Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé. »

COMMENT EST CONSERVÉ VOTRE DOSSIER MÉDICAL ?



Votre dossier médical représente l'ensemble des informations médicales, soignantes et administratives qui permet d'assurer votre prise en charge de façon harmonieuse et coordonnée par les professionnels de santé.

À l'issue de votre séjour, votre dossier est conservé par la Clinique. La durée légale de conservation est de 20 ans.

COMMENT OBTENIR VOTRE DOSSIER MÉDICAL ?

La demande du patient doit être adressée :

- par courrier recommandé à l'attention du Directeur de la Clinique
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)
- une copie du livret de famille (si vous êtes le représentant légal du patient)
- un jugement de tutelle (si vous êtes tuteur d'un incapable majeur)
- un certificat d'hérédité (si vous êtes ayant droit)
- un original du mandat (si vous êtes mandaté)

Les frais de copie du dossier et d'envoi en recommandé seront à votre charge.
Vous pouvez également consulter votre dossier médical sur place.



En cas de consultation sur place, un dispositif d'accueil au sein du service est organisé dans un espace adapté.

La Clinique peut proposer un médecin qui pourra être présent pour répondre aux éventuelles questions du demandeur.

QUI PEUT DEMANDER L'ACCÈS ?

Dossier d'un majeur :

- le patient lui-même
- son tuteur, si le patient est majeur sous tutelle
- son médecin si le patient l'a choisi comme intermédiaire.

Vous pouvez obtenir les éléments du dossier d'une personne décédée dont vous êtes l'ayant droit, si le défunt ne s'y est pas opposé de son vivant.

Pour cela, vous devez indiquer que votre demande est faite pour l'un ou plusieurs des motifs suivants :

- connaître les causes du décès
- défendre la mémoire du défunt
- faire valoir vos droits.

Seuls les éléments répondant au motif invoqué pourront vous être communiqués.

L'établissement s'engage à respecter les délais réglementaires pour la communication du dossier patient :

- demande du dossier lors de l'hospitalisation : communication au plus tard dans les 2 jours suivant sa demande et au plus tôt après qu'un délai de réflexion de 48 heures aura été observé

- demande du dossier après une hospitalisation :
  - si les informations médicales datent de moins de 5 ans : délai légal de 8 jours
  - si les informations médicales datent de plus de 5 ans : délai légal de 2 mois.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MÉDICAUX

	DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MéDICAUX	Publié le 07/06/2017 Révisé le 31/05/2016	Référence : DIP_EN_015
DIFFUSION : Secrétaire de direction – PMSI – Responsable accueil – DSI - Directeur		EMETTEUR : Bureau Qualité	

Vous souhaitez accéder à **votre dossier médical** ou vous voulez accéder au dossier médical de la personne suivante : • votre **enfant mineur** (si vous êtes le titulaire de l'autorité parentale) • le **majeur placé sous tutelle** (si vous êtes le tuteur) • le **patient décédé** (si vous êtes ayant droit) • un **patient** (si vous êtes mandaté par ce dernier)	**Formulaire et pièces justificatives à retourner à l'adresse suivante :** **CMCO Claude Bernard** **Secrétariat de Direction** **1, rue du Père Colombier** **81030 ALBI Cedex 9** Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au : 05.63.77.77.62

DEMANDEUR

Civilité : ☐ Mademoiselle ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom ..... Nom de jeune fille .....
Prénoms .....
Né (e) le ..... à .....
Domicilié (e) .....
.....
Code postal ..... Ville .....
Téléphone fixe :..... Téléphone portable :.....

IDENTITE DU PATIENT CONCERNE PAR LA DEMANDE (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)

Civilité : ☐ Mademoiselle ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom ..... Nom de jeune fille .....
Prénoms .....
Né (e) le ..... à .....
Domicilié (e) .....
.....
Code postal ..... Ville .....
Téléphone fixe :..... Téléphone portable :.....